

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM234 ANGLAIS TECHNIQUE			
Code	TEOM2B340M	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Toutes les connaissances acquises lors de ce cours seront liées à l'apprentissage pratique des étudiants: grammaire précise, partage d'avis et d'opinions justifiés et présentation d'un projet technique en anglais (étapes, problèmes, solutions, compte-rendus etc) à l'oral et à l'écrit. L'objectif étant d'amener les étudiants à progresser dans les niveaux B de langage selon le CECR.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface).
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques.
- 1.6 Utiliser une langue étrangère.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera à même de parler et de rédiger des écrits concernant un travail technique tout en respectant l'usage langagier le plus adapté à la situation, en anglais.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM2B340MA Anglais technique 24 h / 2 C

Contenu

- Les aspects grammaticaux nécessaires à l'évolution du niveau langagier des étudiants vers les niveaux B1 et B2 du CECR selon leurs parcours de bloc 1.
- Utiliser un vocabulaire technique aux projets: matériaux utilisés, étapes suivies, problèmes rencontrés, solutions (non) trouvées etc.

- Discuter avec des clients ou collègues et communiquer avec des clients (vulgarisation des procédures et réalisations)

Démarches d'apprentissage

Grâce à l'apprentissage implicite et explicite, les étudiants apprendront à communiquer sur les difficultés rencontrées et leurs solutions. Pour ce faire, l'enseignant fera usage de supports audio, vidéo et textuels. Un travail régulier sera demandé aux étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Outre les séquences d'exercices pratiques, les étudiants se verront proposer des exercices supplémentaires disponibles en ligne afin de progresser davantage. Tout exercice complémentaire pourra être donné à l'enseignant qui les corrigera et se tient à disposition des élèves pour répondre à leurs questions. La présence aux cours est vivement conseillée.

Des évaluations écrites et/ou orales seront réalisées à plusieurs reprises dans l'année afin d'aider les étudiants à se situer dans leur apprentissage.

Sources et références

Toutes les sources sont mentionnées au moment de leur usage dans le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Applications smartphone de dictionnaire comme Linguee (hors ligne)
- Ressources en ligne
- Vidéos et pistes audio
- En cas d'enseignement à distance, les plateformes Teams, ConnectED, Ms Forms et Discord seront utilisées. Toute la matière qui sera discutée lors des séances en ligne fait partie intégrante du cours et donc des évaluations.

Outre ces ressources en ligne, il est demandé aux étudiants d'avoir avec eux en classe:

- le syllabus **imprimé, obligatoire**
- des feuilles de prise de note
- Pour des raisons d'hygiène, chaque étudiant doit apporter, pour chaque cours, ses écouteurs/son casque (prise jack!) sous peine de ne pas savoir travailler.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Par défaut, notre établissement est francophone mais s'agissant d'un cours d'anglais, la langue d'enseignement et d'évaluation sera bien évidemment **l'anglais**. Certaines explications seront bien évidemment enseignées en français. Tout email envoyé à l'enseignante doit être rédigé en anglais.

Le terme "**EVC**" fait ici référence à tout travail, devoir, test, interrogation qui aura lieu pendant l'année, hors période d'examen et il inclut également la participation active, positive au cours. L'évaluation continue n'est pas récupérée au Q3, l'étudiant.e joue donc 100% des points en examen en seconde session. De même, les **consignes et dates** de remises de travaux/ tests seront transmises oralement en classe et il appartient aux étudiant.e.s absent.e.s de se tenir au courant. Un travail non pertinent et/ou dont la date de remise et le format ne sont pas respectés sera sanctionné d'une zéro sans possibilité d'être représenté.

Q1

- Le Q1 représente 30% des points via une évaluation écrite en session, au mois de janvier et 10% en évaluation continue.

Q2

- L'évaluation sera ventilée en 2 parties: EVC (présence active, travaux, tests, quizzes, textes, présence...) et l'examen oral. Les EVC représentent 20% et l'examen oral 40%.
- La présentation de l'évaluation écrite de janvier et de l'examen oral de juin est **obligatoire**.

Q3

- En seconde session, l'examen représente 100% comme suit: 40% examen oral - 60% examen écrit

Principes généraux

- Le contenu, la durée et la répartition des différentes tâches au sein des examens pourra différer entre l'évaluation de juin et celle du mois d'août. Des feuilles de consignes seront postées sur la plateforme Connected afin d'en informer les étudiant.e.s si tel était le cas.
- Dans une même année: S'agissant d'une moyenne arithmétique, si un.e étudiant.e obtient 11/20 (ou plus) à l'examen oral, cette cote sera reportée au Q3. Il n'y a pas de report de cotes pour l'évaluation écrite ou les EVC.
- D'une année à l'autre : Si un.e étudiant.e souhaite un report de cote, il doit en faire la demande par email à **l'enseignante avant le 30 septembre. Un contrat didactique** spécifique sera alors conclu dans lequel la moyenne géométrique sera également d'application. Il n'y a donc, d'une année à l'autre, aucun report de cote partiel automatique ! De même, si un.e étudiant.e est dans l'impossibilité de suivre le cours toute l'année, il lui est vivement conseillé de demander par email un contrat didactique spécifique à l'enseignante afin de remplacer les EVC par une autre forme d'évaluation distancielle.
- L'usage d'un logiciel de formulation de phrases pour les travaux écrits n'est pas autorisé et sera sanctionné sévèrement. Seul l'usage de correcteurs orthographiques tels Word, Antidote ou Grammarly est accepté
- **Note finale = Moyenne arithmétique** des différents items, en tenant compte de la pondération.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	10	Evc + Int + Trv	20		
Période d'évaluation	Eve	30	Exo	40	Exe + Exo	60/40

Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- Si l'enseignement devient hybride/ 100% distanciel pour des raisons sanitaires, les cours se dérouleront en ligne, par le biais de Teams. Leur durée pourra être réduite pour compenser des tâches préparatoires réclamées en amont ou des exercices en aval. Les étudiant.e.s seront informé.e.s via ConnectED des travaux/préparations divers et de la date limite pour les effectuer. Tous les retards seront sanctionnés par un zéro.
- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique et d'en confirmer sa demande par email. Passé ce délai (**30 septembre**), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.

- Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation) ou l'exclusion de cette cote de la moyenne générale.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).